

COMITÉ SYNDICAL



Séance du vendredi 16 novembre 2018

Délibération 2018_11_19

Objet : Aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à l'étude d'organisation de la compétence GEMAPI sur les bassins de Goulaine – Divatte – Haie d'Allot

Le six novembre deux mille dix-huit, à quatorze heures, dans les locaux de Nantes Métropole, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du vingt-deux octobre deux mille dix-huit signé par le Président du SYLOA. Le quorum n'étant pas atteint lors de cette séance, le comité syndical est de nouveau convoqué, le seize novembre deux mille dix-huit, à dix heures, dans les locaux du SYLOA, par courrier en date du huit novembre deux mille dix-huit signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents

Monsieur Christian COUTURIER, Monsieur Éric PROVOST, Monsieur Nicolas MARTIN

Étaient excusés

Monsieur Michel BÉLOUIN, Madame Claire TRAMIER, Monsieur Freddy HERVOCHON, Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, Monsieur Jacques ROBERT, Monsieur Bertrand SAGET, Madame Anne LERAY, Monsieur Jean-Charles JUHEL.

Nombre de votants : 3

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas MARTIN

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'étude d'organisation de la compétence GEMAPI sur les bassins de Goulaine et Divatte et une opération éligible aux aides financières de L'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le taux d'aides est fixé comme suit :

ÉTUDES	TAUX D'AIDES
Étude de structuration de la maîtrise d'ouvrage et d'organisation de l'exercice d'une ou plusieurs compétences	Taux prioritaire : 50 %

*Après en avoir délibéré,
le comité syndical, à l'unanimité,*

- ✓ **Décide** de solliciter les subventions pour l'étude d'organisation de la compétence GEMAPI sur les bassins de Goulaine – Divatte – Haie d'Allot.
- ✓ **Autorise** le Président à signer tous actes et documents afférents à la demande de subvention.

Fait à Nantes, le 16 novembre 2018



Christian COUTURIER
Président du SYLOA